

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Valère  
Lundi 08 avril 2013

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal, tenue lundi le 08 avril 2013 à la salle municipale, de 20h00 à 21h10.

Sont présents: Messieurs Yannick Trépanier  
Yvon Martel  
Claude Bourassa  
Réal Boissonneault  
Marcel Larochele  
André Normand

La séance est ouverte à 20h00 par le maire, Monsieur Louis Hébert, qui est le président de l'assemblée. Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de la réunion.

57-2013

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par Claude Bourassa et appuyé par Marcel Larochele que l'ordre du jour est adopté tel que lu.

58-2013

Adoption du procès-verbal du lundi 04 mars 2013.

Il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Réal Boissonneault que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 04 mars 2013 est accepté tel que lu.

59-2013

Les Comptes.

Il est proposé par Claude Bourassa et appuyé par Yannick Trépanier que les comptes sont acceptés tel que présentés.

Voir la liste des comptes fournisseurs annexée.

60-2013

Dépôt du rapport financier 2012 par la firme Pellerin Potvin Gagnon.

Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Yvon Martel que le Conseil accepte et autorise le dépôt du rapport financier de l'année 2012 élaboré par Monsieur René Hélie, de la firme Pellerin Potvin Gagnon S.E.N.C., pour la Municipalité de Saint-Valère.

61-2013

Avis de motion pour le règlement 329-2013 concernant l'acte de répartition du cours d'eau de la Rivière-Noire, branche 48.

Le conseiller Yannick Trépanier donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, sera présenté avec dispense de lecture pour adoption, le règlement numéro 329-2013 concernant l'acte de répartition du cours d'eau de la Rivière-Noire, branche 48.

62-2013

Avis de motion pour le règlement 330-2013 concernant l'acte de répartition cours d'eau Blanchette branche 15.

Le conseiller Réal Boissonneault donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, sera présenté avec dispense de lecture pour adoption, le règlement numéro 330-2013 concernant l'acte de répartition cours d'eau Blanchette branche 15.

63-2013

Acceptation des soumissions de transport à l'heure pour l'année 2013.

Suite à la lecture du rapport de soumissions, il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Marcel Laroche que le Conseil, après avoir invité les soumissionnaires suivants : Excavation Bois-Francs inc., Les Excavations Yvon Houle & Fils inc., Excavation Jean-Claude Lizotte inc., P.P. Dusseault Excavation et La Sablière de Warwick ltée. Les soumissions reçues sont : Les Excavations Yvon Houle & Fils inc. et La Sablière de Warwick ltée. Le Conseil accorde la soumission de transport à l'heure à l'entreprise Les Excavations Yvon Houle & Fils inc. au montant de 73 \$ de l'heure pour l'année 2013.

64-2013

Acceptation des soumissions de transport au kilomètre/tonne pour l'année 2013.

Suite à la lecture du rapport de soumissions, il est proposé par André Normand et appuyé par Yannick Trépanier que le Conseil, après avoir invité les soumissionnaires suivants : Excavation Bois-Francs inc., Les Excavations Yvon Houle & Fils inc., Excavation Jean-Claude Lizotte inc., P.P. Dusseault Excavation et La Sablière de Warwick ltée. Les soumissions reçues sont : Les Excavations Yvon Houle & Fils inc. et La Sablière de Warwick ltée. Le Conseil accorde la soumission de transport au kilomètre/tonne à l'entreprise Les Excavations Yvon Houle & Fils inc. selon la grille déposée pour l'année 2013.

65-2013

Acceptation des soumissions de location de pelle hydraulique pour l'année 2013.

Suite à la lecture du rapport de soumissions, il est proposé par André Normand et appuyé par Yannick Trépanier que le Conseil, après avoir invité les soumissionnaires suivants : Excavation Bois-Francs inc., Les Excavations Yvon Houle & Fils inc., Excavation Jean-Claude Lizotte inc., P.P. Dusseault Excavation et La Sablière de Warwick ltée. Les soumissions reçues sont : Les Excavations Yvon Houle & Fils inc., P.P. Dusseault Excavation et La Sablière de Warwick ltée. Le Conseil accorde la soumission de location de pelle hydraulique à l'entreprise Les Excavations Yvon Houle & Fils inc. pour l'année 2013.

66-2013

Acceptation de soumission pour l'achat de pierre pour l'année 2013.

Suite à la lecture du rapport de soumission publique, il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Marcel Laroche que le Conseil accepte et accorde la soumission concernant l'achat de pierre pour l'année 2013 à la seule entreprise ayant soumissionné, soit Carrière P.C.M. inc. selon la soumission reçue.

67-2013

Acceptation des soumissions de calcium ou magnésium liquide pour l'année 2013.

Suite à la lecture du rapport de soumissions, il est proposé par Marcel Laroche et appuyé par Yvon Martel que le Conseil, après avoir invité les soumissionnaires suivants: Somavrac C.C. inc., Calclo inc., Sebci inc. et Les Entreprises Bourget inc. Chacune des compagnies ont déposé une soumission et après vérification la soumission de Les Entreprises Bourget inc. n'était pas conforme selon le cahier des charges. Le Conseil accepte et accorde la soumission de calcium liquide à l'entreprise Somavrac C.C. inc. au montant de 0,2332 \$ le litre pour l'année 2013.

68-2013

Acceptation des soumissions de diesel pour l'année 2013-2014.

Suite à la lecture du rapport de soumissions, il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Claude Bourassa que le Conseil, après avoir invité les soumissionnaires suivants: La Coop des Bois-Francs (Énergies Sonic), Philippe Gosselin et ass. Ltée et Pétro Vic inc. Les soumissions reçues sont : La Coop des Bois-Francs (Énergies Sonic) et Philippe Gosselin et ass. Ltée. Le Conseil accorde la de diesel à l'entreprise La Coop des Bois-Francs (Énergies Sonic) pour l'année 2013-2014.

69-2013

Acceptation soumission pour la tonte de la pelouse du parc et du centre administratif.

Suite à la lecture du rapport de soumissions, il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Yvon Martel que le Conseil, après avoir invité les soumissionnaires suivants: Pelouse Sylex, Luc Poulin, Dominique Nadeau et Pelouse Expert EB. Les soumissions reçues sont : Pelouse Sylex, Luc Poulin, et Pelouse Expert EB. La soumission est accordée à Pelouse Expert EB pour un montant de 5 425 \$ plus les taxes applicables pour la tonte de la pelouse du parc et du centre administratif pour l'année 2013. Le Conseil autorise le maire Louis Hébert et le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Jocelyn Jutras à signer le contrat.

70-2013

Demande au MTQ pour l'analyse du potentiel de sécurité pour les écoliers ainsi que l'aménagement du terre-plein.

**ATTENDU QU'**il s'est produit, le 23 janvier 2013, un incident qui aurait pu avoir de grave conséquence : un camion ne s'est pas arrêté à la traverse d'écolier et, si ce n'eût été de la vigilance de la brigadière, les élèves se seraient fait frapper;

**ATTENDU QU'**un parent présent à suivi ledit camion pour avoir la plaque d'immatriculation et par la suite déposer une plainte à la Sûreté du Québec;

**ATTENDU QUE** la municipalité a soulevé le problème à la Sûreté du Québec, par l'entremise de sa marraine, afin d'avoir une surveillance accrue et a aussi informé le Monsieur Patrick Houle, chef des centres de services du Centre-du-Québec, Ministère des Transports;

**ATTENDU QUE** le conseil a organisé une rencontre, le 20 février en après-midi, avec Monsieur Patrick Houle et Madame Danielle Tremblay du MTQ, la brigadière Madame Carole Houle, le maire et directeur général dans la cours d'école pour voir le déroulement de la traversée des écoliers et envisager une solution à court terme afin de rendre plus sécuritaire la traverse d'écolier;

**ATTENDU QUE** Madame Danielle Tremblay a envoyé un courriel, en date du 11 mars 2013, pour demander au conseil une résolution afin d'élaborer une étude de sécurité pour améliorer la sécurité des écoliers lors de la traversée de la route 161 ainsi que du rang 11;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Normand et appuyé par Réal Boissonneault que le conseil demande au Ministère des Transports du Québec d'effectuer une analyse du potentiel de sécurité lors de la traverse des écoliers le matin, le midi et le soir. Le conseil réitère également sa demande d'autorisation pour l'aménagement du terre-plein au centre du village car la municipalité prévoit le faire au courant de l'été 2013.

71-2013

Demande d'autorisation à la CPTAQ de la Ferme Belstein pour l'aliénation d'une partie de lot.

**ATTENDU QUE** la présente demande de Ferme Belstein inc., représentée par Monsieur Noël Bélanger, est d'obtenir l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'aliénation et le lotissement d'une superficie de 2 677,9 mètres carrés provenant d'une partie du lot 530-P. du Canton de Bulstrode appartenant à Ferme Belstein pour le transférer à son voisin Monsieur Omer Therrien;

**ATTENDU QUE** cette demande a pour but de rendre la propriété de Monsieur Therrien conforme aux règlements municipaux et de faciliter l'exploitation agricole de la Ferme Belstein inc. puisque la partie désignée pour le lotissement détient une servitude de puits à l'endroit de la propriété de Monsieur Therrien;

**ATTENDU QUE** Monsieur Bélanger ne peut épandre de produits utiles à son exploitation agricole en raison des lois environnementales en vigueur concernant la distance des puits à respecter lors de l'épandage;

71-2013

Demande d'autorisation à la CPTAQ de la Ferme Belstein pour l'aliénation d'une partie de lot. (suite)

**ATTENDU QUE** la présente demande est bénéfique pour les deux parties concernées et ne constituent pas une nuisance pour l'agriculture;

**ATTENDU QUE** la présente demande est conforme au schéma d'aménagement de la MRC d'Arthabaska et des règlements municipaux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Yannick Trépanier que le Conseil appuie la demande de Ferme Belstein inc., représentée par Monsieur Noël Bélanger, sur le lot 530-P. du canton Bulstrode et la recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'y faire droit.

72-2013

Inscription de Monsieur Jocelyn Jutras au congrès ADMQ du 12 au 14 juin 2013.

Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Claude Bourassa que le Conseil autorise les dépenses de Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier pour le congrès 2013 de l'ADMQ qui se tiendra les 12-13 et 14 juin 2013, au Centre des congrès de Québec.

73-2013

Paiement de la quote-part pour les services de la Sûreté du Québec (police) 2013.

Il est proposé par André Normand et appuyé par Marcel Laroche que le Conseil autorise le paiement de la quote-part du service de la Sûreté du Québec pour l'année 2013 au montant de 97 379 \$ payable en deux versements, le premier versement étant dû le 30 juin 2013 au montant de 48 690 \$ et le deuxième versement pour le 31 octobre 2013 au montant de 48 689 \$.

74-2013

Nomination d'un délégué pour l'assemblée annuelle de Rouli-Bus.

Il est proposé par Claude Bourassa et appuyé par Yvon Martel que le Conseil nomme Monsieur Réal Boissonneault à titre de représentant municipal pour l'assemblée générale de Rouli-Bus qui aura lieu le mercredi 10 avril 2013.

75-2013

Projet de résolution 9-1-1 avec Vidéotron s.e.n.c.

**ATTENDU QUE** la municipalité désire offrir à la population un service d'appels;

**ATTENDU QUE** Vidéotron s.e.n.c., une entreprise de service local concurrente (ESLC), entend offrir prochainement sur le territoire de la municipalité un service téléphonique local incluant un service d'appels d'urgence 9-1-1;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Marcel Laroche et appuyé par Yannick Trépanier que la municipalité approuve le contrat relatif à la fourniture du service d'urgence 9-1-1 à intervenir entre la municipalité et Vidéotron s.e.n.c. Le conseil autorise le maire Monsieur Louis Hébert et le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Jocelyn Jutras à signer ce contrat pour et au nom de la municipalité.

76-2013

Annonce bottin de l'exposition de Victoriaville pour l'année 2013.

Il est proposé par André Normand et appuyé par Yvon Martel que le Conseil autorise de faire paraître l'annonce d'un ¼ de page dans le bottin de l'Exposition Agricole de Victoriaville pour l'année 2013 au montant de total de 110 \$ plus les taxes applicables.

77-2013

Changement de dates d'assemblées du conseil (octobre et novembre).

**ATTENDU QUE** la date de fin des mises en candidature pour les élections de novembre 2013 a été déterminée au vendredi 04 octobre;

**ATTENDU QU'**à partir de cette date, les conseillers précédemment élus ne peuvent siéger jusqu'à la prochaine élection;

**ATTENDU QUE** les élections doivent avoir lieu le dimanche 3 novembre et que 5 jours ouvrables sont prévus pour le recomptage avant l'assermentation des élus;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Claude Bourassa que le Conseil autorise le changement de date de l'assemblée du mois d'octobre prévue le 07 octobre 2013 pour le mardi 01<sup>er</sup> octobre 2013 et l'assemblée devant avoir lieu le 04 novembre 2013 se déroulera le 12 novembre 2013.

78-2013

Demande de proclamation du 24 juin « Fête nationale du Québec ».

**ATTENDU QUE** la Fête nationale du Québec célèbre l'identité et la culture québécoises;

**ATTENDU QUE** la Fête nationale du Québec est l'une des plus anciennes traditions populaires au Québec;

**ATTENDU QUE** la population de la municipalité de Saint-Valère souligne la Fête nationale du Québec chaque année, par le biais de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et de tous les Québécois;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Valère a déjà manifesté dans le cadre de ses interventions, sa volonté d'appuyer les initiatives locales qui visent à célébrer la Fête nationale du Québec;

**ATTENDU QUE** la programmation locale de la Fête nationale du Québec est l'œuvre d'organismes du milieu qui, avec l'appui du mandataire régional et du mouvement national des Québécoises et Québécois, mettent sur pied des célébrations de qualité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Normand et appuyé par Réal Boissonneault que le Conseil recommande que la municipalité de Saint-Valère proclame le 24 juin « Fête nationale du Québec » et qu'elle invite la population à souligner sa fierté en prenant part aux célébrations.

79-2013

Engagement municipal en faveur de l'élaboration d'un plan de développement pour le maintien d'une bibliothèque publique de qualité.

**ATTENDU QUE** le Réseau BIBLIO CQLM a mis en place le programme de certification BiblioQUALITÉ qui vise à reconnaître les efforts d'investissement de chaque municipalité en matière de bibliothèque publique;

**ATTENDU QUE** la bibliothèque municipale de Saint-Valère a obtenu un résultat de cinq sceaux livresques sur cinq;

**ATTENDU QUE** la bibliothèque municipale désire s'investir sur une base objective et qui durera dans le temps;

**ATTENDU QUE** l'élaboration d'un plan de développement personnalisé permettra à la municipalité d'améliorer ce service pour l'ensemble de ses citoyens;

79-2013

Engagement municipal en faveur de l'élaboration d'un plan de développement pour le maintien d'une bibliothèque publique de qualité. (suite)

**ATTENDU QUE** l'apport de la culture, de l'éducation et des loisirs sont importants pour notre communauté;

**ATTENDU QUE** Réseau BIBLIO CQLM offre un soutien technique et professionnel pour l'élaboration d'un plan de développement à ses bibliothèques membres;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Réal Boissonneault appuyé par Marcel Larochelle que la municipalité de Saint-Valère demande au Réseau BIBLIO CQLM de rédiger un plan de développement pour sa bibliothèque municipale.

80-2013

Engagement municipal en faveur de l'adoption de la mission des bibliothèques publiques de l'UNESCO, laquelle valorise le développement et le maintien d'une bibliothèque publique de qualité.

**ATTENDU QUE** la bibliothèque publique, porte locale d'accès à la connaissance, remplit les conditions fondamentales nécessaires à l'apprentissage à tous les âges de la vie, à la prise de décision en toute indépendance et au développement culturel des individus et des groupes sociaux;

**ATTENDU QUE** l'UNESCO encourage les autorités locales et nationales à s'engager activement à développer les bibliothèques publiques et à leur apporter le soutien nécessaire;

**ATTENDU QUE** les services de la bibliothèque publique sont accessibles à tous, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de statut social;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Yvon Martel que la municipalité de Saint-Valère adhère, par le biais de cette présente résolution municipale, aux missions-clés des bibliothèques publiques liées à l'information, l'alphabétisation, l'éducation et la culture proposées par l'UNESCO :

- ✓ créer et renforcer l'habitude de lire chez les enfants dès leur plus jeune âge;
- ✓ soutenir à la fois l'auto-formation ainsi que l'enseignement conventionnel à tous les niveaux;
- ✓ fournir à chaque personne les moyens d'évoluer de manière créative;
- ✓ stimuler l'imagination et la créativité des enfants et des jeunes;
- ✓ développer le sens du patrimoine culturel, le goût des arts, des réalisations et des innovations scientifiques;
- ✓ assurer l'accès aux différentes formes d'expression culturelle des arts du spectacle;
- ✓ développer le dialogue interculturel et favoriser la diversité culturelle ;
- ✓ soutenir la tradition orale;
- ✓ assurer l'accès des citoyens aux informations de toutes catégories issues des collectivités locales;
- ✓ fournir aux entreprises locales, aux associations et aux groupes d'intérêt les services d'information adéquats;
- ✓ faciliter le développement des compétences de base pour utiliser l'information et l'informatique;
- ✓ soutenir les activités et les programmes d'alphabétisation en faveur de toutes les classes d'âge, y participer, et mettre en œuvre de telles activités, si nécessaire.

81-2013

Proclamation de la semaine des bénévoles.

**ATTENDU QUE** la générosité, l'énergie et les compétences des bénévoles continuent d'être l'une des plus belles ressources naturelles ainsi qu'une force essentielle à nos communautés;

**ATTENDU QUE** pour bâtir une société juste et équitable pour tous et pour toutes, nous devons travailler ensemble, dans le respect et la coopération;

**ATTENDU QUE** les bénévoles et les groupes bénévoles et communautaires sont de plus en plus considérés comme des partenaires importants quand il s'agit de bâtir des communautés fortes, dynamiques et épanouies;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Valère serait privée de nombreux services et activités sans l'appui et la contribution des bénévoles;

**ATTENDU QUE** plusieurs citoyens et citoyennes de notre municipalité bénéficient du bénévolat;

**ATTENDU QU'** il est de mise pour tous les citoyens et les citoyennes de montrer leur reconnaissance à toutes ces personnes bénévoles qui contribuent à l'épanouissement et à la vitalité de notre municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Yvon Martel et appuyé par André Normand qu'au nom du conseil municipal et des citoyens et des citoyennes de la municipalité de Saint-Valère, le maire Monsieur Louis Hébert proclame par la présente que la semaine du 21 au 27 avril sera dédiée « Semaine de l'action bénévole » dans la municipalité de Saint-Valère en 2013. L'invitation est faite à tous les citoyens et toutes les citoyennes d'aider au maintien et au renouvellement de l'esprit du bénévolat dans la municipalité en s'engageant à répondre aux besoins communautaires par des gestes de bénévolat.

82-2013

Contribution au plan de modernisation de l'Hôtel-Dieu-d'Arthabaska.

**ATTENDU QU'** un comité de mobilisation citoyenne supporté par la Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska désire appuyer un projet historique de modernisation de l'hôpital régional Hôtel-Dieu d'Arthabaska nécessitant un investissement de 44 M\$;

**ATTENDU QUE** ce comité sollicite une contribution du milieu par une participation financière significative des municipalités faisant partie du territoire de la MRC d'Arthabaska et de L'Érable pour un montant de 3 \$ par habitant par année, et ce, sur une période de 5 ans;

**ATTENDU QUE** les sommes amassées dans le cadre de cette campagne contribueront directement au mieux-être de tous les citoyens en dotant le centre hospitalier de nouveaux équipements à la fine pointe de la technologie;

**ATTENDU QUE** la réalisation de ce projet améliorera la performance de l'établissement pour faire face aux besoins accrus de la population;

**ATTENDU QUE** la population de la Municipalité de Saint-Valère bénéficie directement de la qualité des équipements et des soins prodigués à l'Hôtel-Dieu-d'Arthabaska;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Yvon Martel que la Municipalité de Saint-Valère accepte de participer à cette campagne de financement pour la modernisation de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska, en contribuant pour un montant de 3 \$ par habitant, par année et pour une période de 5 ans. La Municipalité demande à la MRC d'Arthabaska de prélever ce montant à même les quotes-parts municipales. Une copie de cette résolution sera transmise à la M.R.C. d'Arthabaska ainsi qu'à la Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska.

- 83-2013      Demande de contribution de Madame Josée Boucher.  
Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par André Normand que le conseil appui moralement, sans contribution particulière, Madame Josée Boucher dans son projet de ferme laitière.
- 84-2013      Photographies aérienne (Benoît Jean).  
Il est proposé par André Normand et appuyé par Réal Boissonneault que le conseil autorise les dépenses de 325 \$ relatives à la prise de photos aérienne par l'entreprise Productions Benoit Jean afin de valoriser la municipalité sur plusieurs fronts.
- 85-2013      Installation de tours pour internet haute vitesse.  
Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par André Normand que le conseil autorise les dépenses reliées à l'installation, par la compagnie Xittel, de deux tours de télécommunication, dans les secteurs du rang 8 et de la route 261, pouvant desservir internet haute vitesse au coût de 10 322 \$ plus taxes applicables et autorise le maire Monsieur Louis Hébert et directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Jocelyn Jutras à signer tous les documents nécessaires.  
.
- 86-2013      Renouvellement de la licence Infotech (SYGEM).  
Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Réal Boissonneault que le conseil approuve le renouvellement de la licence Infotech, logiciel SYGEM, sur les deux postes du bureau municipal au montant de 4 350 \$ plus les taxes applicables pour l'année 2013 et autorise le maire Monsieur Louis Hébert et directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Jocelyn Jutras à signer tous les documents nécessaires.
- 87-2013      Demande de creusage de fossé rang 8 (Cédric Hartmann).  
**ATTENDU QUE** Monsieur Cédric Hartmann, propriétaire des lots 453-P., 454-P., 455-P. et 456-P. du Canton de Bulstrode, a déposé une demande le 3 avril 2013 pour le nettoyage du fossé bordant sa propriété situé au coin de la route Piché et du rang 8;  
**ATTENDU QUE** Monsieur Yvon Pellerin, inspecteur, s'est rendu sur place pour s'assurer de la nécessité des travaux;  
**ATTENDU QUE**, selon Monsieur Pellerin, il serait nécessaire d'effectuer des travaux de nettoyage de fossé bordant la propriété du demandeur sur une longueur approximative d'un kilomètre afin d'améliorer l'égouttement dudit fossé;  
**ATTENDU QU'il** a été convenu selon la demande que Monsieur Hartmann s'occuperait lui-même du transport de la terre excavée dans le cadre des travaux de nettoyage;  
**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Yannick Trépanier que le conseil, suite à la demande de Monsieur Cédric Hartmann, propriétaire des lots 453-P., 454-P., 455-P. et 456-P. du Canton de Bulstrode, autorise les dépenses reliées au nettoyage du fossé situé au coin de la route Piché et du rang 8 selon l'estimé d'environ 4 000 \$ de l'inspecteur en voirie Monsieur Yvon Pellerin sur une longueur approximative d'un kilomètre. Le conseil accepte pour les raisons précitées.
- 88-2013      Radiation d'hypothèque légale du 78, chemin Fournier.  
Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Yannick Trépanier que le conseil autorise la quittance complète et finale concernant l'immeuble sis au 78, chemin Fournier suite au paiement total des sommes dues en date du 08 avril 2013 par Me Nathalie Houle. Le conseil autorise le maire Monsieur Louis Hébert et le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jocelyn Jutras, à signer tout les documents relatifs à ce dossier.

89-2013

Acceptation entente suite à la réparation d'une partie du rang 11 (village).

**ATTENDU QUE** le conseil a fait faire une étude d'infrastructures routières pour la réfection d'un tronçon de 200 mètres sur le rang 11 secteur village par la firme LVM en date du 13 décembre 2012;

**ATTENDU QUE** le conseil a octroyé le contrat de surveillance dudit chantier pour un montant de 3 516, 50 \$ plus un montant autorisé de 471,50 \$ pour un test de granulométrie qui était en dehors du contrat pour un total de 3 988 \$;

**ATTENDU QUE** la firme LVM a fait parvenir une facture finale de 5 002 \$, elle dépassait les coûts de 1 014 \$ suite à des travaux de surveillance accrue de l'entrepreneur lors de la compaction de la fondation de la route et trottoir étant donné que les travaux se sont fait tard à l'automne;

**ATTENDU QUE** la firme LVM, selon l'entente, aurait dû au préalable avoir l'autorisation de la municipalité pour engendrer des frais supplémentaires;

**ATTENDU QUE**, suite à une discussion avec Monsieur Ghislain Fréchette de la firme LVM, le Conseil ne mettait pas en doute les heures facturées mais que personne n'avait obtenu l'autorisation avant d'effectuer lesdites heures;

**ATTENDU QUE** Monsieur Fréchette a proposé de couper le montant de moitié soit un montant de 507 \$ plus taxes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Claude Bourassa et appuyé par Yvon Martel que le Conseil accepte l'entente proposée par Monsieur Fréchette soit de payer seulement la moitié des coûts excédentaires pour un montant de 507 \$ ce qui résulte à une somme à payer à la firme LVM de 4 495 \$ plus les taxes applicables, et ce dans le cadre de la surveillance des travaux du rang 11 (secteur village).

90-2013

Demande de permission pour des courses sur le terrain de Monsieur Clément Chauvette.

**ATTENDU QU'**une demande du Comité de course a été déposé à la municipalité, en date du 22 mars 2013, afin de tenir des courses sur la propriété de Monsieur Clément Chauvette, lots 649-P., 758-P. et 759-P. du Canton de Bulstrode, zone 19A, sans coordonnées ni signatures;

**ATTENDU QUE** Monsieur Mario Tourigny du Comité de course a déposé une liste des représentants du comité ainsi que l'adresse de correspondance, le soir du Conseil municipal, soit le 8 avril 2013;

**ATTENDU QUE** l'usage de courses automobiles n'est pas autorisé dans cette zone;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Normand, appuyé par Yannick Trépanier et résolu à l'unanimité des conseillers de refuser la demande du Comité de course puisqu'elle n'est pas conforme aux règlements municipaux.

Dépôt de la Déclaration des intérêts pécuniaires de Monsieur Marcel Larochelle.

Dépôt rapport des revenus et dépenses en date du 31 mars 2013.

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions suivantes:

77-2013, 79-2013, 80-2013, 81-2013, 82-2013, 83-2013, 84-2013,  
86-2013, 87-2013, 91-2013, 93-2013.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 08<sup>ième</sup> jour du mois d'avril  
deux mil treize.

Le directeur général  
et secrétaire-trésorier,

Jocelyn Jutras

91-2013

Clôture de la séance.

Il est proposé à 21h10 par Claude Bourassa que la séance est levée.

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent et est en accord.  
En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

---

Louis Hébert  
Maire

---

Louis Hébert  
Maire

---

Jocelyn Jutras,  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier